

Softball-Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION



CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2011	2012	
Atome	2001-2002	2002-2003	M+F
Moustique	1999-2000	2000-2001	M+F
Benjamin	1997-1998	1998-1999	M+F
Cadet	1995-1996	1996-1997	M+F
Midget	1992-93-94	1994-1995	M+F

B) AFFILIATION

Toutes les joueuses et toutes les équipes doivent être affiliées auprès de l'association régionale ou de Softball Québec.

Coût : Par équipe selon les Politiques de Softball Québec. Tous les ans les coûts sont approuvés par le CA de Softball Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES

Cadet (sélection régionale)

ÂGE

1996 - 97

SEXE

Féminin

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: Maximum: 15 athlètes
 Minimum : 13 athlètes

Entraîneurs / accompagnateurs : 3 personnes totales

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Au minimum un entraîneur par équipe doit posséder une certification du PNCE : Niveau 1 technique - pratique en softball ou Compétition – Introduction à la compétition FORMÉ.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Toutes les joueuses et toutes les équipes doivent être affiliées auprès de l'association régionale ou de Softball Québec.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Sélection des meilleurs joueurs de la région selon les modalités à être convenues avec la fédération. Soit un camp de sélection ou finales régionales centralisées.

F) ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la Finale, l'athlète devra avoir participé à une sélection régionale et être affilié à la fédération.

Les athlètes du programme des Équipes du Québec seront automatiquement considérées comme faisant partie de la sélection régionale. Une athlète de ce programme évoluant à la position de lanceur pourra se joindre à sa région uniquement dans la section A. Si elle désire se joindre à la section B (considérant son lieu de résidence), elle ne pourra pas évoluer à la position de lanceur.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de pratique sportive pour les athlètes de la sélection régionale et lieu de résidence pour les athlètes du programme des Équipes du Québec.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde.

- Section A : Les Régions dont les équipes évoluent dans la Ligue en 2011 (LFFEQ)
- Section B : Les autres Régions

I) SURCLASSEMENT

Permis dans la catégorie Benjamin (1998-99) seulement.

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la finale régionale

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Les médailles de la division B seront similaires aux médailles des finales régionales

Les médailles du pool A seront spécifique à la Finale provinciale.

Le nombre prévu de médailles distribuées par pool sera de :

Médailles d'or : 15

Médailles d'argent : 15

Médailles de bronze : 15

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTS QUÉBEC**.

